



# CONTRAT DE LOUAGE D'OUVRAGE

(Ou contrat à compte d'auteur)

Entre :

(Ci-après appelé(e) client)

Et : **K. Éditions** ; le gérant **Jean-Marc ROSIER**

(Ci-après appelé(e) prestataire)

Considérant que l'auteur déclare être titulaire des droits d'auteur relatifs à l'oeuvre littéraire intitulée  
appelée " l'ouvrage ",

Considérant que l'auteur bénéficiera des prestations suivantes : corrections, composition, impression, distribution pour partie en vente de l'ouvrage,

Considérant que ce contrat est soumis à la réglementation de la vente à distance.

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **1. Obligations de l'auteur :**

L'auteur s'engage à remettre l'ouvrage à l'éditeur dans sa forme définitive (ou tout au moins dans une forme permettant de réduire les corrections) et à acquitter le montant de la prestation fournie, en fonction du devis préalablement accepté.

## **2. Obligations de l'éditeur.**

L'éditeur s'engage à effectuer les prestations prévues (corrections, impression, formalités administratives, aides à la commercialisation et à la diffusion pour partie, la distribution, gestion des stocks et comptabilité étant facturée à l'auteur à hauteur de 15%...). 50 marque-pages et 1 affiche sont donnés gracieusement à l'auteur.

### 3. Modalités

Après accord portant sur le bon à tirer, l'ouvrage sera imprimé. Dans le cadre exclusif des prestations définies pour la publication de l'ouvrage, l'auteur autorise l'éditeur à reproduire l'ouvrage sur support papier ou numérique. L'auteur restera titulaire de tous les droits relatifs à l'ouvrage, hors les droits concernant les première et quatrième couvertures de l'ouvrage dont il sera tiré, un certain nombre de marque-pages et d'affiches. La prestation sera réalisée dans un délai de 2 mois à compter de la réception de l'ouvrage dans sa forme définitive. Ce délai pourra être augmenté dans le cas où l'auteur apporterait à l'ouvrage de nouvelles corrections ou modifications.

### 4. Vente et promotion de l'ouvrage

Le prix de vente de l'ouvrage a été fixé par l'éditeur en accord avec l'auteur. Les frais de port seront à la charge de l'auteur et sont compris dans le devis et la facture. Pour ce qui est de la promotion, l'éditeur propose à l'auteur les prestations optionnelles suivantes.

- Affiche à l'unité 12,80 €
- Marque-page 0,20 €
- Film promotionnel (format 6-10mm) référencé sur Internet. (Nous contacter)
- Enregistrement audio (Nous contacter)

### 5. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois mois. Les parties pourront y mettre fin immédiatement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il prend effet à réception par K.Editions du manuscrit définitif, accompagné du règlement par l'auteur du montant de la prestation fournie fixé par le devis préalable.

### 6. Garanties

L'auteur garantit que l'ouvrage est une œuvre originale, qu'il ne comporte aucune mention diffamatoire, raciste, ou contraire aux bonnes mœurs, conformément à la législation. L'auteur garantit que les droits des crédits-photos fournis par ses soins ont bien été réglés à leurs propriétaires.

### 7. Résiliation

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, le contrat serait résilié de plein droit.

### 8. Litiges

Toutes contestations relatives à l'application des termes du présent contrat seront portées devant le tribunal de Fort-de-France sans préjudice du droit pour la partie lésée de se pourvoir devant une juridiction répressive dans les termes du droit commun.



Fait à Fort-de-France,

En 3 exemplaires dont 1 remis à l'auteur et 2 archivés par l'éditeur.

Signature précédée de la mention *Lu et approuvée*

L'éditeur

L'auteur.

